

## X55 Termes de genre / forme

### Renseignements généraux

- 155 Vedette - Terme de genre / forme (NR)  
 455 Rappel de renvoi « voir » - Terme de genre / forme (R)  
 555 Rappel de renvoi « voir aussi » - Terme de genre / forme (R)  
 755 Liaison des vedettes établies - Terme de genre / forme (R)

#### INDICATEURS

##### Premier indicateur

###### Non défini

- ↳ Non défini

##### Second indicateur

###### 155 / 455 / 555 - Non défini

- ↳ Non défini

###### 755 - Thésaurus

- 0 Vedettes-matière de la Bibliothèque du Congrès (LCSH)  
 1 Vedettes-matière de la LC pour la littérature jeunesse  
 2 Vedettes-matière de la NLM (MeSH)  
 3 Fichier d'autorité de vedettes-matière de la NAL  
 4 Source non précisée  
 5 Vedettes-matière canadiennes (CSH)  
 6 Répertoire de vedettes-matière (RVM)  
 7 Source indiquée dans la sous-zone ‡2

#### CODES DE SOUS-ZONES

##### Partie principale du terme

- ‡a Terme de genre / forme (NR)

##### Partie des subdivisions de la vedette-matière

- ‡v Subdivision de forme (R)  
 ‡x Subdivision générale (R)  
 ‡y Subdivision chronologique (R)  
 ‡z Subdivision géographique (R)

##### Sous-zones de rappel et de liaison

- ‡i Information sur la relation (R) [455 / 555 / 755]  
 ‡w Sous-zone de contrôle (NR) [455 / 555 / 755]  
 ‡0 Numéro normalisé ou de contrôle de la notice d'autorité (R) [555 / 755]  
 ‡1 **URI de l'objet du monde réel (R) [555 / 755]**  
 ‡2 Source de la vedette ou du terme (NR) [755]  
 ‡4 Relation (R) [455 / 555 / 755]  
 ‡5 Institution à laquelle s'applique la zone (R) [455 / 555 / 755]  
 ‡6 Liaison (NR)  
 ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

#### LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

Les désignateurs de contenu identifient les sous-éléments présents dans les vedettes de termes de genre / forme établis selon les règles généralement reconnues de construction de thésaurus, par exemple, le thésaurus *Art & Architecture*. Les termes de genre des documents textuels désignent des genres particuliers de documents qui se distinguent par le style ou la technique de leur contenu intellectuel, notamment, les biographies, les catéchismes, les essais, hymnes ou les critiques. Les termes de forme désignent des genres particuliers de documents à caractère historique et fonctionnel qui peut être déterminé à la suite d'un examen de leurs caractéristiques matérielles, les caractéristiques du contenu intellectuel ou de l'ordre dans lequel l'information y est inscrite par exemple, mentionnons entre autres les journaux intimes, les répertoires, les revues, les notes, les questionnaires, les prospectus ou les feuilles de présence. S'il s'agit de documents graphiques, les vedettes de genre dénotent des catégories de documents qui se distinguent par le point de vue, le but, les caractéristiques du créateur, le statut de la publication ou la méthode de représentation.

Seuls les désignateurs de contenu d'application générale sont décrits intégralement dans cette section. Les sections *Rappel et renvois - Renseignements généraux*, pour les zones 455 et 555, et *7XX Liaison de*

## X55

*vedettes - Renseignements généraux*, pour la zone 755, renferment les descriptions de quelques désignateurs de contenu concernant des directives particulières à certaines zones.

### ■ INDICATEURS

#### ■ Premier indicateur - Non défini

La position du premier indicateur n'est pas définie et renferme un blanc ( *␣* ).

#### ■ Second indicateur

La position du second indicateur n'est pas définie pour les zones 155, 455 et 555 et renferme un blanc ( *␣* ). La position du second indicateur pour la zone 755 contient l'une des valeurs décrites dans la section *7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux*.

### ■ CODES DE SOUS-ZONES

#### ‡a - Terme de genre / forme

Cette sous-zone renferme des termes de genre / forme qui peuvent être composés de plusieurs mots.

155 *␣‡a*Bird's eye view‡y1874

155 *␣‡a*Cartoons‡y1952

#### ‡i - Information sur la relation [455 / 555 / 755]

Désignation d'une relation qui existe entre l'entité dans une zone 455, 555 ou 755 et celle dans la zone 1XX de la notice, ou expression d'instruction de renvoi. L'expression peut être générée par le système dans les zones 455 et 555 à partir de l'étiquette de la zone ou des codes définis pour la sous-zone ‡w (Sous-zone de contrôle). La sous-zone ‡i ne convient qu'aux zones 455, 555 et 755. Les lignes directrices pour l'application de la sous-zone ‡i dans les zones 455 et 555 sont décrites dans la section *Rappels et renvois - Renseignements généraux*, tandis que celles pour la zone 755 sont décrites dans la section *7XX Liaisons des vedettes - Renseignements généraux*.

#### ‡v - Subdivision de forme

Cette sous-zone désigne le type ou le genre de matériel selon la définition du thésaurus utilisé. La sous-zone ‡v doit être utilisée seulement si une subdivision de sujet de forme est ajoutée à un terme de genre / forme pour former une vedette-matière étendue.

155 *␣‡a*Cartoons‡vPeriodicals

#### ‡w - Sous-zone de contrôle [455 / 555 / 755]

Cette sous-zone renferme des codes dans au moins une position de caractère définie afin de contrôler l'affichage de renseignements et de préciser les liens, les restrictions et le statut. Il convient d'utiliser la sous-zone ‡w seulement dans les zones 455, 555 et 755. La section *Rappels et renvois – Renseignements généraux* renferme les définitions des positions de caractère ainsi que les lignes directrices pour l'application des codes définis dans la sous-zone ‡w dans les zones 455 et 555. La section *7XX Liaison des vedettes – Renseignements généraux* renferme les définitions des positions de caractère et les lignes directrices pour la zone 755.

#### ‡x - Subdivision générale

Cette sous-zone renferme une subdivision de sujet qui ne peut être placée dans une sous-zone ‡v (Subdivision de forme), ‡y (Subdivision chronologique) ou ‡z (Subdivision géographique). La sous-zone ‡x doit être utilisée seulement dans les zones X55 lorsqu'une subdivision générale de nom commun est ajoutée au terme principal pour former une vedette-matière étendue.

155 *␣‡a*Dictionnaires‡xFrançais‡y18e siècle

**‡y - Subdivision chronologique**

Cette sous-zone renferme une subdivision de sujet qui représente une période de temps. La sous-zone ‡y doit être utilisée seulement dans les zones X55 lorsqu'une subdivision de sujet chronologique est ajoutée terme principal pour former une vedette étendue.

155 ~~00~~‡aCompetition drawings‡y1984

**‡z - Subdivision géographique**

Cette sous-zone renferme une subdivision de sujet géographique. La sous-zone ‡x doit être utilisée seulement dans les zones X55 lorsqu'une subdivision de sujet géographique est ajoutée à un terme principal pour former une vedette-matière étendue.

155 ~~00~~‡aHymnals‡zMassachussetts‡y18th century

**‡0 - Numéro normalisé ou de contrôle de la notice d'autorité [555 / 755]**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡1 - URI de l'objet du monde réel [555 / 755]**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡2 - Source de la vedette ou du terme [755]**

Cette sous-zone renferme un code qui identifie la source de la vedette ou du terme lorsque la position du second indicateur est identifiée par la valeur « 7 ». La sous-zone ‡2 ne convient qu'à la zone 755. La section *7XX Liaison des vedettes - Renseignements généraux* renferme les lignes directrices pour l'application de cette sous-zone.

**‡4 - Relation [455 / 555 / 755]**

Code ou URI qui spécifie la relation entre l'entité décrite dans la notice et l'entité mentionnée dans la zone. Les lignes directrices pour l'application de la sous-zone ‡4 dans les zones 455 et 555 sont décrites dans la section *Rappels et renvois - Renseignements généraux*, tandis que celles pour la zone 755 sont décrites dans la section *7XX Liaisons des vedettes - Renseignements généraux*.

**‡5 - Institution à laquelle s'applique la zone [455 / 555 / 755]**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡6 - Liaison**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**‡8 - Numéro de liaison de zone et de séquence**

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

**CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES****Ponctuation**

Un terme suivi d'une subdivision de sujet n'est pas suivi d'un signe de ponctuation à moins que le terme qui le précède se termine par une abréviation, une initiale ou une lettre, une date ouverte ou une autre donnée qui se termine par un signe de ponctuation.

155 ~~00~~‡aPrayer books‡zRhode Island‡y18th century

**Espacement**

Aucune espace n'est utilisée dans les sigles, les acronymes ou les abréviations. Un élément de données qui contient une date ouverte se termine par un espace lorsqu'elle est suivie par une

## X55

*subdivision de sujet.*

### Constante d'affichage

- [tiret associé au contenu des sous-zones #v, #x, #y ou #z]

Une notice MARC ne comprend pas le tiret (-) précédant une subdivision dans une vedette-matière étendue. Le tiret peut être généré en tant que constante d'affichage associée au contenu des sous-zones #v, #x, #y et #z.

*Zone de contenu désignée :*

155 #b#aAgenda#x#y#zHebdomadaire#y1980-1985

*Exemple d'affichage :*

Agenda-Hebdomadaire-1980-1985

---

## HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

Avant la définition des zones X55, les zones X50 (Noms communs) servaient à entrer les vedettes de genre/forme.

*#i - Expression d'instruction de renvoi [455 / 555] [REDÉFINI, 2009]*

*#i - Information sur la relation [755] [NOUVEAU, 2014]*

*#v - Numéro de contrôle de la notice [755] [PÉRIMÉ] [USMARC seulement]*

*#0 - Numéro de contrôle de la notice [555 / 755] [NOUVEAU, 1997]*

*#0 - Numéro de contrôle de la notice [555 / 755] [REDÉFINI, 2010]*

*#1 - URI de l'objet du monde réel [555 / 755] [NOUVEAU, 2017]*

*#4 - Code de relation [455 / 555] [NOUVEAU, 2009]*

*#4 - Code de relation [755] [NOUVEAU, 2014]*

*#4 - Code de relation [455 / 555 / 755] [RENOMMÉ, 2017] [REDÉFINI, 2017]*

La sous-zone #4 a été renommée et redéfinie afin de permettre l'enregistrement d'URI de relation en plus de codes MARC et non issus du MARC.